



LE DENTISTE,  
LE DOCTEUR QUI VEILLE  
SUR VOTRE BOUCHE

# RAPPORT ANNUEL 2012-2013

Montréal, le 27 mai 2013

**Monsieur Jean Paul Dutrisac**  
Président  
Office des professions  
du Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la loi,  
j'ai l'honneur de vous présenter  
le rapport annuel de l'Ordre  
des dentistes du Québec.  
Ce rapport couvre l'exercice  
financier terminé le 31 mars 2013.

Recevez, Monsieur le Président,  
l'assurance de mes sentiments  
distingués.

Le président,  
**Barry Dolman**, DMD

Montréal, le 27 mai 2013

**Monsieur Bertrand St-Arnaud**  
Ministre de la Justice  
et ministre responsable  
de l'application des  
lois professionnelles  
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément à la loi,  
j'ai l'honneur de vous présenter  
le rapport annuel de l'Ordre des  
dentistes du Québec pour l'année  
2012-2013. Ce rapport couvre  
l'année financière qui s'étend  
du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 31 mars 2013.

Veillez agréer, Monsieur  
le Ministre, l'expression de  
mes sentiments distingués.

Le président,  
**Barry Dolman**, DMD

Québec, le 27 mai 2013

**Monsieur Jacques Chagnon**  
Président  
Assemblée nationale

Monsieur le Président,

Conformément à la loi,  
j'ai l'honneur de vous présenter  
le rapport annuel de l'Ordre  
des dentistes du Québec  
pour l'exercice ayant pris fin  
le 31 mars 2013.

Veillez agréer, Monsieur  
le Président, l'assurance  
de ma haute considération.

Le ministre responsable  
de l'application des lois  
professionnelles,  
**Bertrand St-Arnaud**

**2 Rapport du président****Rapport des activités**

- 4 Conseil d'administration
- 8 Comité exécutif
- 9 Reconnaissance de l'équivalence aux fins de délivrance d'un permis
- 10 Reconnaissance de l'équivalence aux fins de délivrance d'un certificat de spécialiste
- 12 Délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux
- 13 Délivrance des permis
- 14 Délivrance des certificats de spécialiste
- 15 Comité d'admission
- 15 Comité de la formation
- 15 Comité d'examens et d'agrément dentaires
- 16 Garantie contre la responsabilité professionnelle
- 16 Comptabilité en fidéicommiss et fonds d'indemnisation
- 17 Syndic
- 18 Conseil de discipline
- 20 Comité d'inspection professionnelle
- 22 Comité de révision
- 22 Conseil de conciliation et d'arbitrage des comptes
- 23 Comité de la formation dentaire continue
- 24 Comité d'éthique et de déontologie
- 24 Exercice illégal et usurpation de titre réservé
- 25 Comité de vérification

**26 Renseignements généraux****30 Personnel permanent****31 États financiers**

**Au cours de l'année 2012-2013, l'Ordre des dentistes du Québec a consacré d'importants efforts en vue de faire entendre sa voix et celle de ses membres dans le cadre du processus de modernisation des pratiques dans le domaine buccodentaire.**



L'Ordre a notamment tenu à rappeler l'importance de poser un vrai diagnostic sur les besoins de la population avant d'apporter des modifications aux champs de pratique des professionnels du domaine dentaire. L'Ordre a également agi pour faire valoir l'expertise unique du dentiste auprès de différents interlocuteurs, notamment les élus, les médias et la population.

En mai 2012, l'Ordre a présenté un mémoire à la Commission parlementaire de la santé et des services sociaux de l'Assemblée nationale du Québec portant sur le projet de loi n° 59, Loi concernant le partage de certains renseignements de santé. Dans ce mémoire, l'Ordre a fait état des raisons pour lesquelles les dentistes devaient faire partie des intervenants autorisés à accéder au Dossier Santé Québec, la banque de renseignements de santé de la population québécoise.

Par ailleurs, en mars 2013, l'Ordre a déposé auprès de l'Office des professions un mémoire en réponse à la parution en novembre dernier du rapport du Comité d'experts sur la modernisation des pratiques professionnelles dans le domaine buccodentaire. Ce mémoire constituait une synthèse des commentaires émanant du conseil d'administration de l'Ordre, des trois facultés de médecine dentaire québécoises, de l'Association des chirurgiens dentistes du Québec, des associations de spécialistes en médecine dentaire et de plus d'un millier de dentistes en exercice. Ce mémoire soutient notamment que les recommandations élaborées par le comité sur la modernisation ne répondent pas aux défis liés à l'accessibilité des soins buccodentaires, une préoccupation de premier plan pour l'Ordre et un enjeu de société bien réel.

Dans ce contexte, le conseil d'administration de l'Ordre a approuvé en mars dernier la création d'un comité sur l'accès aux soins buccodentaires. Ce comité aura pour mandat de mener une vaste consultation à l'échelle provinciale sur les enjeux liés à l'accès aux soins buccodentaires, d'effectuer une analyse approfondie de la situation et de proposer des solutions concrètes et basées sur des faits. Les résultats des travaux de ce comité seront présentés en avril 2014, à l'occasion du Mois de la santé buccodentaire.

Au début de 2013, l'Ordre a lancé une nouvelle campagne publicitaire radio et télévisée visant à informer la population sur le rôle unique que jouent les dentistes dans le maintien d'une bonne santé bucco-dentaire. Premier volet d'une vaste campagne de communication intégrée, ces premiers messages, véhiculant la signature « Le dentiste, le docteur qui veille sur votre bouche », positionnent clairement le dentiste comme le docteur de la bouche. Dans le message télévisé, la profession est symbolisée par la lampe dentaire et sa lumière bienveillante.



Comme chaque année en avril, l'Ordre a souligné le Mois de la santé buccodentaire en menant une campagne de sensibilisation qui ciblait cette fois les adolescents du Québec. Cette campagne, qui véhiculait le slogan « Une belle bouche, c'est cool! », interpellait les jeunes sur quatre sujets qui les concernent, soit les bijoux dentaires, le blanchiment des dents, les boissons énergisantes et les protecteurs buccaux.



Le 27 mai 2012, l'Ordre a remis son sixième prix Hommage au Dr Jacques Valiquette, un homme qui a consacré sa carrière aux personnes les plus vulnérables. Rappelons que le prix Hommage de l'Ordre des dentistes du Québec vise à reconnaître l'apport exceptionnel d'un membre au développement de la profession, en lien avec le mandat de promotion de la santé buccodentaire et de protection du public de l'Ordre.

L'Ordre a également annoncé la création du prix Honneur, qui sera remis de façon ponctuelle à un non-membre ou à une organisation s'étant démarqué en contribuant à l'amélioration de la santé des Québécois, compte tenu du lien étroit qui existe entre la santé générale et la santé buccodentaire.

Encore une fois, les Journées dentaires internationales du Québec ont remporté un grand succès auprès des dentistes et des membres de leur équipe. Plus de 12 200 participants, dont plus de 3 500 dentistes, se sont réunis au Palais des congrès de Montréal en mai 2012 pour assister à ce prestigieux congrès, l'un des plus importants du genre en Amérique du Nord.

Comme vous pourrez le constater en prenant connaissance des états financiers présentés dans ce rapport annuel, notre organisation est en bonne santé financière. L'équilibre entre les revenus et les dépenses sont le reflet de la vigilance des membres du conseil d'administration et de la rigueur des directeurs à l'égard des budgets consentis.

Je ne pourrais terminer ce message sans lever mon chapeau aux administrateurs, aux membres des comités et à tout le personnel de l'Ordre. Je les remercie des efforts soutenus qu'ils consacrent à la réalisation de notre mission et j'en profite pour souligner leur excellent travail.

Le président,

**Barry Dolman**, DMD

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président de l'Ordre des dentistes du Québec, le D<sup>r</sup> Barry Dolman, a été élu au suffrage universel des membres de l'Ordre. Il est entré en fonction le 4 novembre 2011.

L'assemblée générale des membres de l'Ordre a eu lieu le 28 mai 2012; en 2013, elle aura lieu le 27 mai.

### Membres du conseil d'administration au 31 mars 2013

RÉGIONS ADMINISTRATIVES		ÉLU	NOMMÉ	ENTRÉE EN FONCTION
1	Bas-Saint-Laurent–Côte-Nord– Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	D <sup>r</sup> Peter C. White	X	23 novembre 2012
2	Saguenay–Lac-Saint-Jean	D <sup>r</sup> Luc Gravel	X	23 novembre 2012
3	Québec	D <sup>r</sup> Guy Maranda	X	26 novembre 2010
		D <sup>r</sup> Denis Robert	X	26 novembre 2010
4	Chaudière–Appalaches	D <sup>r</sup> Bruno Ferland	X	26 novembre 2010
5	Mauricie–Bois-Francs	D <sup>r</sup> Max Miller	X	23 novembre 2012
6	Estrie	D <sup>r</sup> Bruno Cabana	X	23 novembre 2012
7	Montréal	D <sup>re</sup> Josée Bellefleur	X	26 novembre 2010
		D <sup>re</sup> Nelly Chafaï		9 décembre 2011
		D <sup>r</sup> Sylvain Gagnon	X	26 novembre 2010
		D <sup>re</sup> Monique Michaud	X	26 novembre 2010
		D <sup>r</sup> Melvin Schwartz	X	26 novembre 2010
	D <sup>r</sup> Pierre Tessier	X	26 novembre 2010	
8	Laval	D <sup>re</sup> Cyndie Dubé-Baril	X	26 novembre 2010
9	Montérégie			
	a. Yamaska	D <sup>r</sup> André Savard	X	23 novembre 2012
	b. Haut-Saint-Laurent	D <sup>r</sup> Gilles E. Lefebvre	X	23 novembre 2012
	c. Vallée-du-Richelieu	D <sup>r</sup> Pierre Boisvert	X	23 novembre 2012
10	Lanaudière–Laurentides	D <sup>r</sup> Claude Beaulieu	X	23 novembre 2012
11	Outaouais	D <sup>r</sup> Guy Lafrance	X	23 novembre 2012
12	Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	D <sup>r</sup> Denis Beauvais	X	23 novembre 2012
Représentants de l'Office des professions du Québec		M <sup>me</sup> Anne Quintal		X
		M. Pierre Delisle		X
		M. Louis Flamand		X
		M. Louis Roy		X

Le règlement de l'Ordre en application de l'article 65 du Code des professions ne prévoit pas de représentation des secteurs d'activité professionnelle des membres.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice 2012-2013, le conseil d'administration a tenu 5 réunions ordinaires et 2 réunions extraordinaires.

### Principales résolutions

- Le conseil d'administration a proposé à l'Office des professions du Québec des modifications législatives à la Loi sur les dentistes, L.R.Q. c. D-3, et au Règlement sur le tableau des ordres professionnels, L.R.Q. c. C-26, r. 9.  
Il a formulé des commentaires sur le projet de Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par un pharmacien, à la demande du Collège des médecins du Québec.
- Il a adopté les documents suivants :
  - Les désordres temporo-mandibulaires : mise au point sur les méthodes diagnostiques et les traitements;
  - Outils de communication pour cabinet;
  - Plan d'action en relations gouvernementales;
  - Plan actualisé de stratégies de communication pour le dossier du champ de pratique des dentistes et de la prestation des services buccodentaires à la population.
- Il a adopté la position de l'Ordre des dentistes du Québec en réponse au rapport du Comité d'experts sur la modernisation des pratiques professionnelles dans le domaine buccodentaire.
- Il a reçu le rapport du groupe de travail sur l'inspection professionnelle, constitué du sommaire exécutif et des documents joints, et l'a transmis au comité d'inspection professionnelle pour toute action qu'il jugera utile.
- Il a approuvé qu'une étude soit faite par la direction de l'Ordre sur l'opportunité d'immatriculer les étudiants en médecine dentaire.
- Il a créé le comité sur l'accès aux soins buccodentaires, a défini son mandat et sa composition et a nommé le D<sup>r</sup> Peter C. White à titre de président et les D<sup>rs</sup> André Lavallière et Paul Allison à titre de membres. Deux membres additionnels seront nommés par ces derniers.
- Il a approuvé les approches et stratégies suggérées par la firme Über Communications et lui a donné le mandat d'élaborer la campagne publicitaire de l'Ordre des dentistes du Québec pour l'année financière 2012-2013.
- Il a accepté un partenariat avec Éduc'alcool pour la publication d'un guide pour les dentistes et les professionnels de la santé intitulé *Les niveaux de consommation d'alcool à faible risque*.
- Il a créé le prix Honneur visant à honorer, de façon ponctuelle, des personnes, des entreprises ou des organismes à but non lucratif qui ne sont pas membres de l'Ordre des dentistes du Québec, mais qui se sont démarqués en contribuant de façon significative à l'amélioration de la santé des Québécois, compte tenu du lien étroit qui existe entre la santé générale et la santé buccodentaire.
- Il a modifié le mandat du comité d'examens et d'agrèments dentaires afin de permettre que lui soient confiées la révision et la mise à jour en continu des lignes directrices, politiques, normes et énoncés de position dans le but d'en faire la recommandation au conseil d'administration.
- Il a confié :
  - au comité d'examens et d'agrèments dentaires le mandat de procéder à la révision et à la mise à jour en continu des lignes directrices portant sur la tomographie volumique à faisceau conique, les directives concernant les modalités de sédation consciente, de sédation profonde et d'anesthésie générale et la réhabilitation implantoportée, et d'en faire la recommandation au conseil d'administration;
  - au comité de formation dentaire continue le mandat de se pencher sur la question du virage « e-conférence » de la tournée de l'Ordre;
  - au comité de la formation dentaire continue le mandat d'étudier la possibilité que l'une des tournées de l'Ordre porte sur la réforme du Code de déontologie des dentistes.
- Il a nommé les membres des comités suivants, pour un terme de 2 ans :
  - comité des jeunes membres;
  - conseil de conciliation et d'arbitrage des comptes;
  - comité de la formation dentaire continue;
  - comité de révision;
  - comité d'inspection professionnelle;
  - comité de vérification;
  - comité d'admission;
  - comité d'examens et d'agrèments dentaires.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION (suite)**

- Il a modifié les critères d'admissibilité du comité des jeunes membres de sorte que ce comité soit composé d'un minimum de 5 et d'un maximum de 7 membres provenant de diverses régions du Québec et ayant un maximum de 10 années de pratique en médecine dentaire.
- Il a adopté les conditions à remplir pour les candidats à la fonction de maître de stage en vertu du Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des dentistes du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles.
- Il a adopté une politique relative à l'utilisation de la signature de la campagne de publicité dans les communications officielles de l'Ordre des dentistes du Québec, incluant les Journées dentaires internationales du Québec.
- Il a donné suite à la recommandation du comité exécutif de ne pas publier de publicités de dentistes et de maintenir le statu quo en n'apportant aucune modification à la Politique du *Journal de l'Ordre des dentistes du Québec* relativement à la publicité des dentistes dans le *Journal de l'Ordre*.
- Il a pris acte des protocoles d'examen d'équivalence pour l'évaluation des habiletés cliniques et l'évaluation du jugement clinique pour 2012.
- Il a approuvé la mise en place du protocole spécifique aux soins d'hygiène dentaire pour le service dentaire du Centre de santé et de services sociaux – Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke.
- Il a adopté le budget révisé du congrès 2013 des Journées dentaires internationales du Québec pour l'exercice 2013.
- Il a autorisé une campagne de messages d'intérêt public pour le mois de mai 2012.
- Il a autorisé des budgets de 1 000 000 \$ par année, et ce, pour les exercices 2013-2014 et 2014-2015, afin de poursuivre une campagne de publicité et de faire des placements médias.
- Il a approuvé une résolution à l'effet d'inciter tous les membres de l'Ordre à adopter définitivement la méthode en ligne pour l'inscription annuelle, et ce, à compter de l'exercice financier 2013-2014, et d'imposer des frais administratifs de 50 \$ aux membres qui choisiront de faire leur inscription annuelle sur support papier, et ce, à compter de l'exercice financier 2013-2014; cette mesure ne s'appliquant pas aux membres retraités, aux membres ayant 50 ans et plus de pratique et aux ex-présidents.
- Il a maintenu la mesure prise le 11 mars 2011 à l'effet d'imposer une pénalité de retard de 650 \$ aux membres n'ayant pas réglé le montant de leur cotisation au 1<sup>er</sup> juillet.
- Il a imposé des frais d'administration de 350 \$ aux membres qui annulent le rendez-vous fixé pour leur visite d'inspection, à l'exception des annulations dont les motifs sont justifiés à la suite d'une force majeure ou d'un cas fortuit.
- Il a adopté les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2013-2014 et a fixé une augmentation de la cotisation annuelle de 250 \$ pour la classe « membres généralistes et spécialistes » ainsi qu'une augmentation de 37,50 \$ pour la classe « membres retraités ».
- Il a approuvé le projet d'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle de l'Ordre des dentistes du Québec du 27 mai 2013.
- Il a fixé la prime d'assurance du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec à 1 315 \$ par année.
- Il a retenu la firme Raymond Chabot Grant Thornton comme auditeur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2013, et présentera cette proposition à l'assemblée générale des membres de 2013.
- Il a approuvé le calendrier d'élection de certains administrateurs de l'Ordre des dentistes du Québec pour le mandat 2012-2016.
- Il a autorisé la directrice générale et secrétaire à entamer les négociations visant la signature du prochain bail de l'Ordre des dentistes du Québec.
- Il a autorisé la directrice générale et secrétaire à signer, pour et au nom de l'Ordre des dentistes du Québec, le bail entre l'Ordre des dentistes du Québec et Polaris Realty (Canada) / Les Immeubles Polaris (Canada) pour les lieux loués sis au 16<sup>e</sup> étage de l'édifice situé au 800, boul. René-Lévesque Ouest à Montréal, pour la période débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et se terminant le 31 décembre 2023.
- Il a recommandé à la Fondation de l'Ordre des dentistes du Québec que le Dr Pierre Tessier soit nommé président de la Fondation.
- Il a procédé à un appel de candidatures pour les postes d'administrateur à pourvoir au Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec.

- Il a reconduit le mandat du D<sup>r</sup> Emil Shiri et nommé MM. Michel Rouleau et Antoine Ponce à titre de membres du conseil d'administration du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec pour une période de 2 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.
- Il a nommé la D<sup>re</sup> Renée Delaquis, membre du conseil d'administration du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec, afin qu'elle termine le mandat d'un administrateur démissionnaire.
- Il a ratifié les termes de la convention de gestion, de fourniture de biens et services et de sous-location intervenue entre l'Ordre des dentistes du Québec et le Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec.
- Il a nommé :
  - le D<sup>r</sup> Pierre Boisvert comme administrateur pour la région (9c) Montérégie – Vallée-du-Richelieu à compter du 23 novembre 2012;
  - le D<sup>r</sup> Guy Auger à titre de syndic de l'Ordre des dentistes du Québec à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013;
  - le D<sup>r</sup> Paul Morin à titre de syndic adjoint de l'Ordre des dentistes du Québec à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013;
  - le D<sup>r</sup> Sébastien Greiche au poste de syndic adjoint;
  - le D<sup>r</sup> Sylvain Desranleau au poste de syndic adjoint;
  - le D<sup>r</sup> Pierre Lachance au poste d'inspecteur au service de l'inspection professionnelle;
  - le D<sup>r</sup> André Chartrand pour effectuer l'une des 2 tournées de conférences 2013-2014 de l'Ordre, dont le sujet portera sur le laser en dentisterie;
  - la D<sup>re</sup> Cyndie Dubé-Baril pour effectuer l'une des 2 tournées de conférences 2013-2014 de l'Ordre, dont le sujet sera la réforme du Code de déontologie des dentistes;
  - M<sup>me</sup> Liz Lachapagne comme coordonnatrice du programme des droits de la personne et VIH/SIDA, pour effectuer une présentation sur l'accès aux soins dentaires pour les patients atteints du VIH.
- Il a mis de l'avant le processus de recrutement d'un directeur adjoint des services professionnels.
- Il a remis le prix Honneur de l'Ordre des dentistes du Québec pour l'année 2013 à M. Jean-Pierre Léger, président et chef de la direction de Groupe St-Hubert. Ce prix vise à souligner le fait que les Rôtisseries St-Hubert ont été l'une des premières chaînes de restaurants au Québec à offrir un environnement sans fumée en exigeant aux succursales de bannir la cigarette, y compris dans les bars et les terrasses, et ce, sans attendre l'entrée en vigueur de la loi interdisant l'usage du tabac dans les restaurants.
- Il a nommé les observateurs et un observateur réserviste représentant l'Ordre des dentistes pour l'examen de l'Ordre des dentistes du Québec.
- Il a nommé :
  - la D<sup>re</sup> Nelly Chafai, représentante accréditée de l'Ordre des dentistes du Québec au Bureau national d'examen dentaire du Canada;
  - la D<sup>re</sup> Nathalie Morin, déléguée au Conseil québécois d'agrément pour un mandat de 2 ans;
  - le D<sup>r</sup> Sébastien Greiche, représentant de l'Ordre des dentistes du Québec au sein de l'équipe d'évaluation pour procéder à la visite d'agrément de l'Université McGill;
  - la D<sup>re</sup> Nathalie Morin, représentante de l'Ordre des dentistes du Québec au sein de l'équipe d'évaluation pour procéder à la visite d'évaluation de l'Université Laval;
  - le D<sup>r</sup> Pierre Duquette, représentant de l'Ordre des dentistes du Québec au sein du comité d'examen du Bureau national d'examen dentaire du Canada;
  - M<sup>e</sup> Maria Gagliardi à titre de secrétaire substitut du conseil de discipline afin d'agir en lieu et place de M<sup>e</sup> France Gauthier, en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de celle-ci et de M<sup>e</sup> Marisol Miró.
- Il a recommandé des candidatures au Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre pour être inscrites sur la liste des professionnels de la santé qui acceptent d'agir à titre de membres du Bureau d'évaluation médicale pour l'année 2013-2014.
- Il a soumis :
  - une liste d'examineurs au Bureau national d'examen dentaire du Canada pour la tenue de l'examen d'évaluation des habiletés cliniques;
  - des candidatures au comité de révision des dentistes de la Régie de l'assurance maladie du Québec.
- À sa réunion du 23 novembre 2012, le conseil d'administration a élu 4 membres du comité exécutif pour l'année 2012-2013, à savoir la D<sup>re</sup> Josée Bellefleur, à titre de vice-présidente, le D<sup>r</sup> Guy Lafrance, le D<sup>r</sup> Peter C. White et M. Pierre Delisle, à titre de représentant de l'Office des professions du Québec.
- Il a délivré une autorisation spéciale en vertu de l'article 42.4 du Code des professions.

## COMITÉ EXÉCUTIF

Au cours de l'exercice 2012-2013, le comité exécutif a tenu 13 réunions ordinaires et 7 réunions extraordinaires et adopté unanimement 2 résolutions écrites, conformément aux Règles sur la conduite des affaires des instances et prévoyant des délégations de pouvoirs du Conseil d'administration et d'autres éléments de gouvernance.

### Principales résolutions

- Le comité exécutif a procédé à l'examen préliminaire de plusieurs dossiers qui ont été par la suite étudiés par les membres du conseil d'administration.
- Il a dirigé des dentistes vers les examens d'évaluation du jugement et d'habiletés cliniques, lesquels sont administrés par le Bureau national d'examen dentaire du Canada, afin de s'assurer que leurs compétences sont à jour.
- Il a accordé des équivalences de formation en vertu du Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation pour la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste de l'Ordre des dentistes du Québec.
- Il a délivré un permis restrictif temporaire en vertu de l'article 42.1 (1.1<sup>o</sup>) du Code des professions et du Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des dentistes du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles.
- Il a délivré des permis en vertu du Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des dentistes du Québec.
- Il a réinscrit des dentistes sur recommandation du comité d'examens et d'agrément dentaires, à la suite d'une demande de réinscription au tableau après plus de 5 ans.
- Il a accordé des reconnaissances d'équivalence de diplôme de 2<sup>e</sup> cycle en vertu du Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation pour la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste de l'Ordre des dentistes du Québec.
- Il a accordé l'agrément dentaire au service dentaire de l'Hôpital général de Montréal pour enfants et a maintenu l'agrément dentaire du département de médecine dentaire de l'Hôpital Louis-H. Lafontaine.
- Il a reconnu des maîtres de stage dans le cadre du Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des dentistes du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles.
- Il a pris des décisions relatives à l'imposition de stages de perfectionnement, avec ou sans limitation d'exercice, à l'endroit de dentistes ayant fait l'objet d'une enquête par le comité d'inspection professionnelle ou d'une recommandation en ce sens par le conseil de discipline ou le comité d'examens et d'agrément dentaires.
- Il a examiné des dossiers et pris des décisions en vertu de l'article 45 du Code des professions.
- Il a ordonné un examen médical en vertu des articles 48 et 49 du Code des professions.
- Il a imposé des limitations en vertu de l'article 55.0.1 du Code des professions.
- Il a suspendu le droit d'exercer des activités professionnelles en vertu de l'article 51 du Code des professions.
- Il a transmis un dossier pour enquête auprès du syndic quant au non-respect de la limitation imposée par le comité exécutif.
- Il a présenté à chacune des réunions ordinaires un rapport sur l'état d'avancement du dossier sur le champ de pratique des dentistes et de la prestation des services buccodentaires à la population.
- Il a autorisé le Dr Barry Dolman, président, la Dre Josée Bellefleur, vice-présidente, Me Caroline Daoust, directrice générale et secrétaire, et Mme Sylvie Barbeau, directrice des services administratifs, à valider par leur signature les chèques et autres effets de commerce devant être émis par l'Ordre, ainsi que tout autre document concernant les opérations financières.
- Il a étudié les candidatures en vue de la nomination des membres du comité des jeunes membres, du conseil de conciliation et d'arbitrage des comptes, du comité de la formation dentaire continue, du comité de révision, du comité d'inspection professionnelle, du comité de vérification, du comité d'admission et du comité d'examens et d'agrément dentaires de l'Ordre des dentistes du Québec, et en a fait la recommandation au conseil d'administration.
- Il a autorisé une poursuite pénale pour infraction à l'article 32 du Code des professions.
- Il a étudié les prévisions budgétaires 2013-2014 et recommandé au conseil d'administration l'adoption des prévisions budgétaires 2013-2014 modifiées.

**Les membres du comité exécutif au 31 mars 2013**

Dr Barry Dolman, président  
Dre Josée Bellefleur, vice-présidente  
Dr Guy Lafrance

Dr Peter C. White  
M. Pierre Delisle, nommé par  
l'Office des professions du Québec

## RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

### Nombre de demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Au Canada	0	0	0	0
Hors du Canada	4	4	0	0

### Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

4

### Nombre de demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	REÇUES	ACCEPTÉES EN TOTALITÉ	ACCEPTÉES EN PARTIE	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Au Canada	0	0	0	0	0
Hors du Canada	4	4	0	0	0

### Nombre de demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	AU CANADA	HORS DU CANADA
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0

### Nombre de demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées qui comportaient une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	AU CANADA	HORS DU CANADA
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0

**Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis**

4

L'Ordre a un règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis, mais ne fixant pas les normes d'équivalence de ces autres conditions et modalités.

## RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE SPÉCIALISTE

### Nombre de demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Au Canada	1	1	0	0
Hors du Canada	11	11	0	0

**Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec**

12

L'Ordre n'a reçu aucune demande de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis. L'Ordre a un règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des certificats de spécialiste, mais ne fixant pas les normes d'équivalence de ces autres conditions et modalités.

### Actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la reconnaissance de l'équivalence de diplômes, de la formation ainsi que des autres conditions et modalités de délivrance des permis et des certificats de spécialiste

L'Ordre des dentistes du Québec continue à consacrer des efforts en vue d'améliorer ses processus et de faciliter la reconnaissance des équivalences de même que la délivrance de permis et de certificats de spécialiste aux candidats à l'exercice de la profession formés hors du Québec. La révision des textes réglementaires dans ce domaine se poursuit avec l'aide de l'Office des professions du Québec.

Le processus d'évaluation de la formation des candidats formés à l'étranger est toujours administré pour le compte de l'Ordre, et sous sa surveillance constante, par le Bureau national d'examen dentaire du Canada, et ce, en vertu de l'entente conclue avec cet organisme suivant l'article 86.0.1 du Code des professions. Au cours de l'exercice 2012-2013, l'Ordre a accueilli 4 nouveaux membres issus de ce processus.

Par ailleurs, le Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des dentistes du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles est entré en vigueur le 19 avril 2012, et l'Ordre des dentistes du Québec était prêt à recevoir les premières demandes dès cette date. C'est le comité d'admission qui étudie, comme pour les candidats québécois, les demandes de permis des candidats français, que celles-ci aient pour objet un permis restrictif temporaire, comme c'est le cas lorsque le stage d'adaptation est choisi, ou un permis dit « régulier », lorsque le candidat désire être dirigé vers l'examen de l'Ordre. La mise en application de l'arrangement a nécessité l'élaboration de nouveaux processus à l'Ordre. Citons par exemple la reconnaissance des maîtres de stage aux candidats français ou la présentation de la première édition de la formation sur le système professionnel québécois ainsi que la coordination des autoformations et évaluations en pharmacologie. Les premiers mois démontrent que l'Ordre a répondu efficacement aux exigences de ce nouveau Règlement, et ce, au bénéfice de toutes les personnes impliquées. L'Ordre compte 10 nouveaux membres français, permis restrictifs temporaires et permis dit « réguliers » confondus.

L'Ordre poursuit aussi ses efforts en matière de reconnaissance des qualifications des dentistes formés hors du Québec pour assurer la mise en œuvre du processus canadien uniforme d'agrément des spécialistes dentaires formés à l'étranger et de délivrance de permis d'exercice, signé en 2007. Parallèlement au projet de Règlement sur la délivrance des permis spéciaux de l'Ordre des dentistes du Québec, qui est toujours à l'étude auprès de l'Office des professions du Québec, l'Ordre a proposé des modifications à la Loi sur les dentistes afin d'autoriser un spécialiste formé à l'étranger à pratiquer à ce titre dans le seul champ de sa spécialité.

## DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX

### Nombre d'activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux

DEMANDES DE DÉLIVRANCE	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
De permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	19	19	0	0
De permis temporaire en vertu de l'article 41 du Code des professions	0	0	0	0
De permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du Code des professions	0	0	0	0
En vertu d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles conclue entre gouvernements en vertu du paragraphe 1.1° de l'article 42.1 du Code des professions	19	7	0	12
De permis spécial en vertu de l'article 42.2 du Code des professions	0	0	0	0
DEMANDES DE DÉLIVRANCE DE MÊMES TYPES EN VERTU DE LOIS PARTICULIÈRES	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES ET QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Permis restrictif – article 31 de la Loi sur les dentistes	22	22	0	0
Autorisation spéciale – article 42.4 du Code des professions	1	1	0	0
Temporaire – article 40 de la Charte de la langue française	0	0	0	0

**DÉLIVRANCE DES PERMIS**

<b>Nombre d'activités relatives à la délivrance des permis</b>				
DEMANDES DE DÉLIVRANCE	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du 1 <sup>er</sup> alinéa de l'article 184 du Code des professions	137	137	0	0
Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un permis	4	4	0	0
Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis	4	4	0	0
Fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec	2	2	0	0
Fondées sur une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles conclue entre gouvernements	7	3	1	3

<b>Autres conditions et modalités de délivrance des permis</b>	
CANDIDATS	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Ayant satisfait aux autres conditions et modalités	150
Ayant amorcé le processus	166

**DÉLIVRANCE DES CERTIFICATS DE SPÉCIALISTE****Nombre d'activités relatives à la délivrance des certificats de spécialiste**

DEMANDES DE DÉLIVRANCE	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du 1 <sup>er</sup> alinéa de l'article 184 du Code des professions	10	10	0	0
Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste	12	12	0	0
Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste	0	0	0	0
Fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec	0	0	0	0

**Autres conditions et modalités de délivrance des certificats de spécialiste**

CANDIDATS	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Ayant satisfait aux autres conditions et modalités	22
Ayant amorcé le processus	39

## COMITÉ D'ADMISSION

Depuis plus de 2 ans maintenant, le comité d'admission, agissant par suite d'une délégation du conseil d'administration, examine et décide, dans certains cas, des candidatures à l'exercice de la profession.

Au cours de l'exercice 2012-2013, le comité d'admission a délivré de nombreux permis et certificats de spécialiste en vertu des divers textes réglementaires de l'Ordre des dentistes du Québec. Il a aussi réinscrit des membres au tableau, délivré des permis restrictifs temporaires aux candidats bénéficiant de l'Arrangement entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des compétences ainsi que des permis restrictifs en vertu de l'article 31 de la Loi sur les dentistes.

Le comité d'admission a tenu 18 réunions au cours de l'exercice, dont 6 par voie électronique.

**Les membres du comité  
au 31 mars 2013**

D<sup>re</sup> Claire Deschamps  
D<sup>re</sup> Danielle Robert

## COMITÉ DE LA FORMATION

Bien qu'il existe un règlement sur le comité de la formation des dentistes, le comité n'a jamais siégé. Toutefois, le mandat qui lui était dévolu est exercé par le comité d'examens et d'agrément dentaires, par le comité de la formation dentaire continue et par la Commission de l'agrément dentaire du Canada.

Ensemble, ces entités entretiennent un riche dialogue avec les facultés dentaires du Québec et les sociétés dentaires régionales en vue de répondre aux nouveaux besoins, tant en ce qui a trait aux objectifs des programmes de formation qu'aux modalités de délivrance de permis et aux normes d'équivalence de diplôme ou de formation.

## COMITÉ D'EXAMENS ET D'AGRÉMENTS DENTAIRES

Le comité d'examens et d'agrément dentaires est un comité consultatif qui seconde les instances de l'Ordre des dentistes du Québec dans tout ce qui touche les processus d'accès à la profession ou la réinscription au tableau dans certaines circonstances.

La consultation du comité s'étend également aux nominations des divers représentants ou examinateurs au sein des organismes qui interviennent dans la formation et l'évaluation des candidats à la profession, l'analyse des rapports de ces représentants ou examinateurs ainsi que la formulation des recommandations au conseil d'administration ou au comité exécutif pouvant découler de ces rapports.

Le rôle du comité en matière d'agrément des services et des départements dentaires hospitaliers du Québec se poursuit et est encouragé par l'Ordre.

Enfin, le comité entamera, au cours de l'exercice 2013-2014, un nouveau volet de son mandat qui lui a été confié par le conseil d'administration. Il s'agit de la révision des guides de pratique, normes, lignes directrices et études scientifiques de l'Ordre des dentistes du Québec.

En 2012-2013, le comité d'examens et d'agrément dentaires a tenu 6 conférences téléphoniques et 1 réunion au siège social de l'Ordre.

**Les membres du comité  
au 31 mars 2013**

D<sup>re</sup> Lise Payant, présidente  
D<sup>re</sup> Cyndie Dubé-Baril  
D<sup>re</sup> Christina Ionescu  
D<sup>r</sup> Gilles E. Lefebvre  
D<sup>r</sup> René Voyer

## GARANTIE CONTRE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

### Répartition des membres

inscrits au 31 mars 2013

MOYEN DE GARANTIE	NOMBRE DE MEMBRES	MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE DE BASE (\$)	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Contrat d'assurance FARPODQ – membres assurés individuellement	2 851	2 000 000	Aucune limite annuelle

L'Ordre ne prévoit pas un montant de garantie différent lorsque le membre exerce seul.

Le règlement, en application du paragraphe *d* de l'article 93 du Code des professions, ne prévoit pas de classes de membres.

### Répartition des membres exerçant en société

inscrits au 31 mars 2013

MOYENS DE GARANTIE	NOMBRE DE MEMBRES	MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE DE BASE (\$)	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Membres assurés pour une seule société	1 423	2 000 000	Aucune limite annuelle
Membres assurés pour plus d'une société	75	3 000 000	Aucune limite annuelle

## COMPTABILITÉ EN FIDÉICOMMIS ET FONDS D'INDEMNISATION

L'Ordre des dentistes du Québec collabore avec l'Office des professions du Québec sur le libellé de projets d'un Règlement sur la comptabilité en fidéicommiss des dentistes et d'un Règlement sur le fonds d'indemnisation de l'Ordre des dentistes du Québec.

## SYNDIC

Le syndic peut faire enquête lorsqu'il est informé du fait qu'un membre de l'Ordre a commis une infraction visée à l'article 116 du Code des professions.

Le syndic peut également concilier les différends entre toute personne et un dentiste relativement aux comptes d'honoraires professionnels.

### Nombre de dossiers

Dossiers ouverts durant la période	344
Total des membres visés par ces dossiers	304
Dossiers réglés par la conciliation du syndic	11
Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	299

### Nombre de décisions

Décisions de porter plainte	16
Décisions de ne pas porter plainte	328

#### Syndic

D<sup>r</sup> Paul Morin

#### Syndics adjoints

D<sup>r</sup> Guy Auger  
D<sup>r</sup> Sylvain Desranleau  
D<sup>r</sup> Sébastien Greiche  
D<sup>r</sup> Pierre Lafleur

#### Syndic correspondant

Aucun

## Statistiques 2012-2013

Dossiers d'enquête ouverts : 344

	TOTAL	HYG	DO	ENDO	ORTHO	CHIR	PF	PA	HON	COMP	DIAG	A. 128	IMPL	PUB	ANEST	PÉDO	PARO	TOL P. ILL.
AVRIL	22	-	2	1	1	2	-	-	2	7	1	-	5	1	-	-	-	-
MAI	9	-	1	-	1	-	1	1	1	4	-	-	-	-	-	-	-	-
JUIN	15	-	4	-	1	1	1	1	2	1	2	-	-	2	-	-	-	-
JUILLET	29	-	2	1	-	1	2	-	3	6	-	-	2	12	-	-	-	-
AOÛT	18	-	2	2	2	3	2	-	3	1	1	-	1	1	-	-	-	-
SEPTEMBRE	20	-	3	-	1	3	2	-	5	2	2	-	1	1	-	-	-	-
OCTOBRE	25	-	1	1	-	1	2	6	3	5	2	-	1	2	-	-	-	1
NOVEMBRE	59	-	-	1	-	-	1	-	1	4	1	-	-	50	-	-	1	-
DÉCEMBRE	33	-	1	-	-	2	4	1	5	11	5	-	1	1	-	-	2	-
JANVIER	25	-	1	1	-	-	4	1	3	6	5	-	1	3	-	-	-	-
FÉVRIER	39	-	1	1	1	3	5	3	2	6	1	-	1	13	-	-	-	2
MARS	50	-	3	3	1	-	1	-	6	5	3	-	2	26	-	-	-	-

A. 128 Article 128  
ANEST Anesthésie  
CHIR Chirurgie  
COMP Comportement

DIAG Diagnostic  
DO Dentisterie opératoire  
ENDO Endodontie  
HON Honoraires

HYG Hygiène  
IMPL Implant  
ORTHO Orthodontie  
PA Prothèse amovible

PARO Parodontie  
PÉDO Pédodontie  
PF Prothèse fixe  
PUB Publicité

TOL. P. ILL. Tolérance de  
pratique illégale

## CONSEIL DE DISCIPLINE

Le conseil de discipline a pour mandat d'entendre toute plainte formulée par le syndic, le syndic adjoint ou par toute autre personne concernant un dentiste à la suite d'une infraction commise au Code des professions, à la Loi sur les dentistes ou aux règlements adoptés en vertu de ces lois, dont le Code de déontologie des dentistes.

Le conseil de discipline a tenu 39 audiences<sup>1</sup> au cours de l'exercice 2012-2013.

### Nombre et nature des plaintes dont l'audience est complétée par le conseil

NATURE DE LA PLAINTÉ	PORTÉES PAR LE SYNDIC OU LE SYNDIC ADJOINT	PORTÉES PAR TOUTE AUTRE PERSONNE
Comportement et intégrité	2	0
Diagnostics et/ou traitements contraires aux normes scientifiques	10	0
Défaut de collaborer à une enquête du syndic et de répondre au syndic	3	0
Tolérance d'exercice illégal	0	0
Publicité	4	0

### Nombre de décisions du conseil

Autorisant le retrait de la plainte	0
Rejetant la plainte	0
Acquittant l'intimé	0
Déclarant l'intimé coupable	6
Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	1
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	6
Imposant une sanction	9
Diverses requêtes (limitation provisoire, radiation provisoire, objection, demande de remise, demande de sursis, réinscription, récusation)	14

<sup>1</sup> Selon le Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel, le mot « audience » fait référence à une réunion où les membres du conseil se sont réunis pour entendre un dossier. Une même audience peut durer plusieurs jours et il peut y avoir plusieurs audiences dans une même journée. À l'Ordre des dentistes du Québec, nous calculons une seule fois l'audience de dossiers réunis lorsqu'ils concernent un même professionnel. De plus, lorsqu'une audience dure plusieurs jours (consécutifs ou non) pendant un trimestre, nous ne calculons l'audience qu'une seule fois.

**Nombre de sanctions imposées par le conseil**

## NATURE DE LA SANCTION

Réprimande	3
Révocation de permis	1
Radiation temporaire ou permanente	4
Limitation ou suspension	4
Amende	11
Publication d'avis	9
Déboursés	15

**Nombre de recommandations au conseil d'administration réparties selon leur nature et nombre de décisions du conseil d'administration relatives à ces recommandations**

## NATURE DE LA RECOMMANDATION OU DE LA DÉCISION

Recommandations du conseil au conseil d'administration Cours de perfectionnement, stage en endodontie et en prosthodontie avec limitation, stage en endodontie, stage de formation en diagnostic de dentisterie opératoire, réinscription	8
Décisions du conseil d'administration relatives aux recommandations du conseil Cours de perfectionnement, stage en endodontie et en prosthodontie avec limitation, stage en endodontie, stage de formation en diagnostic de dentisterie opératoire, réinscription	8
Nombre de décisions du conseil rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré	24

**Nombre de décisions sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions et nombre de décisions rendues**

Décisions sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel devant le Tribunal des professions	1
Appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	1
Décisions rendues par le Tribunal des professions	7

**Membres du conseil de discipline au 31 mars 2013**

M <sup>e</sup> Irving Gaul, président (depuis le 5 mars 2012)		
M <sup>e</sup> Pierre Linteau, président (pour les dossiers ouverts avant le 5 mars 2012)		
M <sup>e</sup> Jacques Lamoureux, président suppléant		
M <sup>e</sup> Serge Vermette, président suppléant		
D <sup>re</sup> Johanne Blouin	D <sup>re</sup> Josée-Anne Dulude	D <sup>re</sup> Jacynthe Larivée
D <sup>r</sup> Marc Boisvert	D <sup>re</sup> Joanne-Émilie Éthier	D <sup>r</sup> Gérald Q. Le
D <sup>re</sup> Suzanne Boivin	D <sup>re</sup> Sylvie Forrest	D <sup>r</sup> Jean-Yves Legault
D <sup>re</sup> Brigitte Bouchard	D <sup>r</sup> André Fournier	D <sup>r</sup> Donald Létourneau
D <sup>r</sup> José-Carlos Bravo Ramos	D <sup>r</sup> Jean-François Gravel	D <sup>re</sup> Ngoc-Ha Nguyen
D <sup>r</sup> Hervé Cocaud	D <sup>r</sup> Hubert R. LaBelle	D <sup>re</sup> Xuan-Quyen Nguyen
D <sup>r</sup> Jacques Coderre	D <sup>r</sup> Daniel Lacombe	D <sup>r</sup> Robert Paquin
D <sup>r</sup> Louis-Bernard Courchesne	D <sup>r</sup> Sylvain Laforte	D <sup>re</sup> Marie-Josée Perron
D <sup>re</sup> Micheline Daoust	D <sup>re</sup> Nancy Lalancette	D <sup>r</sup> William Steinman

## COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le comité d'inspection professionnelle a tenu 8 réunions en 2012-2013.

Le programme de surveillance générale de l'exercice de la profession de l'Ordre des dentistes du Québec a pour objectif d'effectuer une visite de vérification chez les membres tous les 5 ans. Ces visites évaluent tous les aspects de l'exercice de la profession.

### Nombre de visites régulières

Membres visités	561
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres	561
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle	561
Rapports de vérification produits à la suite d'une visite	561
Rapports de vérification produits à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire	0

### Nombre d'enquêtes sur la compétence professionnelle

Membres ayant fait l'objet d'une enquête	7
Rapports d'enquête produits par le comité d'inspection professionnelle	10
Visites de contrôle	38
Rapports de visite de contrôle soumis au comité d'inspection professionnelle	39

**Nombre de recommandations du comité d'inspection professionnelle au conseil d'administration d'obliger un membre à compléter avec succès**

Un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles – Pour les domaines du diagnostic, du traitement de la carie dentaire, de la prothèse fixe et de l'endodontie	4
Un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

**Nombre de décisions du conseil d'administration**

Approuvant, en totalité, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	5
Rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	1

**Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic en application du 5<sup>e</sup> alinéa de l'article 112 du Code des professions**

2

**Les membres du comité au 31 mars 2013**

D<sup>r</sup> Stéfan Haas-Jean, président  
D<sup>r</sup> Nareg Apelian  
D<sup>re</sup> Yola Boulos  
D<sup>re</sup> Diane Du Cap  
D<sup>r</sup> Jacques Rouleau  
D<sup>re</sup> Nathalie Morin, secrétaire du comité d'inspection professionnelle,  
nommée par le conseil d'administration

## COMITÉ DE RÉVISION

Le comité de révision a tenu 5 réunions ordinaires et aucune réunion extraordinaire.

### Nombre de demandes d'avis

Reçues	31
Présentées hors délai	0

### Nombre d'avis rendus

Concluant qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline	28
Suggérant au syndic ou au syndic adjoint ou correspondant de compléter son enquête	1
Suggérant au syndic de transmettre le dossier au comité d'inspection professionnelle	2
Concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et de suggérer le nom d'une personne qui, agissant à titre de syndic ad hoc, peut porter plainte	0

#### Les membres du comité au 31 mars 2013

Nommés par le  
conseil d'administration

D<sup>r</sup> Michel Caty, président  
D<sup>r</sup> François Blondeau  
D<sup>re</sup> Isabelle Solis

Nommés par  
l'Office des professions du Québec

M. Pierre Delisle  
M. Louis Flamand

## CONSEIL DE CONCILIATION ET D'ARBITRAGE DES COMPTES

Conformément aux dispositions du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des dentistes, le conseil décide des différends entre toute personne et un dentiste sur le montant d'un compte pour services professionnels.

Aucune demande d'arbitrage n'a été reçue ou décidée par le conseil au cours de l'exercice 2012-2013.

#### Les membres du conseil au 31 mars 2013

D<sup>r</sup> André Savard, président  
D<sup>r</sup> Guy Lafrance, président suppléant  
D<sup>r</sup> Ramin Mirmooji  
D<sup>re</sup> Laurie St-Pierre  
M<sup>me</sup> Anne Quintal

## COMITÉ DE LA FORMATION DENTAIRE CONTINUE

Au cours de l'exercice financier 2012-2013, le comité de la formation dentaire continue a tenu 1 réunion.

L'Ordre des dentistes du Québec n'a pas de règlement sur la formation continue obligatoire, en application du paragraphe o de l'article 94 du Code des professions.

Toutefois, l'Ordre a adopté une Politique sur la formation dentaire continue en 2002, mise à jour en septembre 2008, pour simplifier la déclaration annuelle des membres. Le cadre de référence de cette politique a été maintenu à 90 unités sur une période de 3 ans. Cette Politique sur la formation dentaire continue est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Des programmes d'activités scientifiques sont organisés annuellement par 16 sociétés dentaires, 8 associations de spécialistes, 13 cercles d'étude, les Journées dentaires internationales du Québec et 3 facultés québécoises. Au total, 676 journées d'activités portant sur divers thèmes et de durées variées ont été offertes par ces organismes et 28 808 participations ont été enregistrées.

### Activités de formation continue facultatives tenues par l'Ordre

#### Avril et mai 2012

NOM DE L'ACTIVITÉ	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE MEMBRES QUI L'ONT SUIVIE
Une journée en chirurgie	7	431

#### Septembre 2012 à mars 2013

NOM DE L'ACTIVITÉ	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE MEMBRES QUI L'ONT SUIVIE
L'orthodontie pour les patients de tous les âges	7	1 859
Les désordres mandibulaires dans la pratique quotidienne	7	1 891

#### Les membres du comité au 31 mars 2013

D<sup>r</sup> Pierre Boisvert, président  
 D<sup>r</sup> Ali Fakhry  
 D<sup>re</sup> Mélanie Gagné-Tremblay  
 D<sup>r</sup> Gilles Gauthier  
 D<sup>r</sup> Nicolas Laliberté

## COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Le comité d'éthique et de déontologie a pour fonction de mener des études et de formuler des recommandations à l'égard d'enjeux soumis par le conseil d'administration relativement à des problématiques d'ordre éthique et déontologique. Au cours de l'exercice 2012-2013, le comité a tenu 5 réunions ordinaires.

Le comité d'éthique et de déontologie a poursuivi ses travaux de révision et de rédaction des amendements au Code de déontologie des dentistes.

**Les membres du comité au 31 mars 2013** M. Louis Roy, président et administrateur nommé par l'Office des professions du Québec  
D<sup>re</sup> Cyndie Dubé-Baril  
D<sup>re</sup> Sylvie Gagnon  
D<sup>re</sup> Véronique Gagnon  
D<sup>r</sup> André Phaneuf

## EXERCICE ILLÉGAL ET USURPATION DE TITRE RÉSERVÉ

Enquêtes complétées		
Portant sur l'exercice illégal		0
Portant sur l'usurpation de titre réservé		0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé		0
Portant sur des agissements donnant lieu de croire qu'une personne était autorisée à exercer la profession		3
Poursuites pénales intentées		
Portant sur l'exercice illégal		0
Portant sur l'usurpation de titre réservé		0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé		0
Portant sur des agissements donnant lieu de croire qu'une personne était autorisée à exercer la profession		3
Jugements rendus		
	ACQUITTANT L'INTIMÉ	DÉCLARANT L'INTIMÉ COUPABLE
Portant sur l'exercice illégal	0	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0	0
Portant sur des agissements donnant lieu de croire qu'une personne était autorisée à exercer la profession	0	1 <sup>1</sup>
Montant total des amendes imposées		9 000 \$ <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Jugement porté en appel

## COMITÉ DE VÉRIFICATION

La mission du comité de vérification a été définie de la façon suivante :

- assurer une surveillance efficace des activités financières de l'Ordre des dentistes du Québec et identifier les risques de pertes qu'il encourt;
- donner des avis au conseil d'administration et conseiller la direction sur la substance et la présentation de l'information financière;
- veiller au respect et à l'efficacité des mécanismes de contrôle interne;
- identifier les principaux risques auxquels l'Ordre est exposé et s'assurer que des techniques appropriées de gestion des risques sont mises en place;
- définir, aux fins de recommandation, le taux annuel d'augmentation des salaires;
- examiner les prévisions budgétaires annuelles, s'assurer que les orientations prises par le conseil d'administration sont respectées et faire les recommandations appropriées au comité exécutif qui, après examen, recommande leur adoption au conseil d'administration;
- étudier l'évolution des dépenses sur une base trimestrielle en fonction des prévisions budgétaires et faire rapport au conseil d'administration;
- recommander la désignation de l'auditeur externe au conseil d'administration, pour une recommandation finale à l'assemblée générale des membres;
- réviser et approuver le coût estimatif de l'audit externe et des services d'expertise requis en comptabilité;
- s'assurer de l'indépendance de l'auditeur externe;
- réviser, analyser et approuver, de concert avec le directeur général et secrétaire, le directeur des services administratifs et l'auditeur externe, les états financiers annuels audités que le directeur général et secrétaire dépose à la réunion du conseil d'administration précédant l'assemblée générale annuelle pour présentation à cette assemblée;
- s'assurer que les surplus réservés sont investis en conformité avec la Politique de placements de l'Ordre des dentistes du Québec;
- exécuter les autres mandats que lui confie le conseil d'administration.

Au cours de l'exercice financier 2012-2013, le comité de vérification a tenu 4 réunions.

**Les membres du comité  
au 31 mars 2013**

D<sup>r</sup> Luc Gravel, président  
D<sup>r</sup> Claude Beaulieu  
D<sup>r</sup> Denis Beauvais  
D<sup>re</sup> Monique Michaud  
M<sup>me</sup> Anne Quintal

### Nombre de permis délivrés

#### CATÉGORIES DE PERMIS

Régulier	140
Permis temporaire (article 37 – Charte de la langue française et article 41 – Code des professions)	2
Permis restrictif (article 31 – Loi sur les dentistes et article 40 – Charte de la langue française)	8
Permis (article 42.1 – Code des professions)	7

### Nombre de certificats de spécialiste délivrés

#### CLASSES DE SPÉCIALITÉ

Chirurgie buccale et maxillo-faciale	4
Dentisterie pédiatrique	2
Endodontie	1
Médecine buccale	0
Orthodontie	5
Parodontie	7
Pathologie buccale et maxillo-faciale	0
Prosthodontie	3
Radiologie buccale et maxillo-faciale	0
Santé dentaire communautaire	0

### Nombre d'autorisations spéciales

Accordées	1
Renouvelées	0

L'Ordre n'a pas de conditions ni de formalités de délivrance d'un certificat d'immatriculation.

<b>Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période</b>	<b>4 808</b>
---	--------------

### Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période selon le sexe

Hommes	2 718
Femmes	2 090

## Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période

### RÉGIONS ADMINISTRATIVES

1	Bas-Saint-Laurent	78
2	Saguenay–Lac-Saint-Jean	131
3	Capitale-Nationale	500
4	Mauricie	196
5	Estrie	143
6	Montréal	1 700
7	Outaouais	150
8	Abitibi-Témiscamingue	48
9	Côte-Nord	52
10	Nord-du-Québec	26
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	26
12	Chaudière-Appalaches	162
13	Laval	238
14	Lanaudière	196
15	Laurentides	289
16	Montérégie	726
17	Centre-du-Québec	0
18	Hors du Québec	147

## Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période et montant de la cotisation annuelle

CLASSES DE MEMBRES ÉTABLIES AUX FINS DE LA COTISATION	NOMBRE DE MEMBRES	COTISATION ANNUELLE		COTISATION SUPPLÉMENTAIRE	
		Montant	Date du versement	Montant	Date du versement
Généralistes et spécialistes	4 467	1 460 \$	2012-07-01	0 \$	-
Résidents	67	175 \$	2012-07-01	100 \$	2012-07-01
Membres honoraires ayant plus de 50 ans de pratique et anciens présidents	57	0 \$	2012-07-01	0 \$	-
Retraités	217	219 \$	2012-07-01	0 \$	-

**Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période détenant**

Un permis temporaire (article 37 – Charte de la langue française et article 41 – Code des professions)	11
Un permis restrictif (article 31 – Loi sur les dentistes et article 40 – Charte de la langue française)	22
Un permis restrictif temporaire (article 42.1 – Code des professions)	7
Un permis spécial (article 42.2 – Code des professions)	0

**Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période détenant un permis selon la catégorie**

## CATÉGORIES DE PERMIS

Permis sans certificat de spécialiste	4 291
Permis avec certificat de spécialiste	517

**Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période détenant un certificat de spécialiste selon la classe**

## CLASSES DE SPÉCIALITÉ

Chirurgie buccale et maxillo-faciale	96
Dentisterie pédiatrique	56
Endodontie	43
Médecine buccale	16
Orthodontie	153
Parodontie	83
Pathologie buccale et maxillo-faciale	6
Prosthodontie	61
Radiologie buccale et maxillo-faciale	3
Santé dentaire communautaire	15

Un membre peut détenir un certificat dans plus d'une spécialité.

**Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période qui exercent leurs activités professionnelles au sein d'une société**

Société en nom collectif à responsabilité limitée (SENCRL)	65
Société par actions	1 483

**Nombre d'inscriptions au tableau**

Total des inscriptions	4 651
Premières inscriptions	157

**Nombre d'inscriptions au tableau avec limitation ou suspension**

Avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	15
Avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	2

**Nombre de radiations du tableau**

## MOTIFS DE LA RADIATION

Disciplinaire	8
Administratif	0

Il s'agit des radiations ordonnées au cours de l'exercice par les instances de l'Ordre.

**Nombre de suspensions ou de révocations de permis**

CATÉGORIES DE PERMIS	SUSPENSIONS	RÉVOCATIONS
Permis régulier	2	0
Permis restrictif	0	0

**Nombre de certificats de spécialiste révoqués**

Aucun certificat de spécialiste révoqué.

DIRECTION GÉNÉRALE

**M<sup>e</sup> Caroline Daoust**

Directrice générale et secrétaire

**Sylvie Morin**

Adjointe administrative

**Angélique Courchesne**

Secrétaire

DIRECTION DE L'ADMISSION  
AU TABLEAU ET GREFFES

**M<sup>e</sup> Marisol Miró**

Secrétaire adjointe

**Carole Pigeon**

Responsable –  
admission et tableau

**Sylvie Sabimbona** (par intérim)

Secrétaire – service aux membres

**Chantal Lamarre**

Responsable – exercice en société  
et formation professionnelle

**M<sup>e</sup> France Gauthier**

Secrétaire du conseil de discipline

DIRECTION DES  
SERVICES ADMINISTRATIFS

**Sylvie Barbeau**

Directrice et secrétaire  
du comité de vérification

**Michelle Giusti**

Technicienne aux  
services administratifs

**Sylvain Gagné**

Responsable – informatique

**Vlad Davidescu**

Analyste technique – informatique

**Martin Allard**

Technicien en administration

**Ginette Bellemare**

Réceptionniste

**Nicole Creamore**

Réceptionniste

**Élaine Thibault**

Commis

DIRECTION DU  
BUREAU DU SYNDIC

**D<sup>r</sup> Paul Morin**

Syndic

**D<sup>r</sup> Guy Auger**

Syndic adjoint

**D<sup>r</sup> Sylvain Desranleau**

Syndic adjoint

**D<sup>r</sup> Sébastien Greiche**

Syndic adjoint

**D<sup>r</sup> Pierre Lafleur**

Syndic adjoint

**Nicole Dansereau**

Secrétaire de direction

**Claire Bernier**

Responsable –  
traitement des plaintes

**Catherine Lalonde**

Technicienne juridique

**Huguette Bégin**

Secrétaire

**France Lebeau**

Secrétaire

DIRECTION DES  
SERVICES PROFESSIONNELS

**D<sup>re</sup> Nathalie Morin**

Directrice et secrétaire du comité  
d'inspection professionnelle

**Lucie Francoeur**

Secrétaire de direction

**Stéphanie Parent**

Secrétaire

DIRECTION DES  
AFFAIRES PUBLIQUES  
ET DES COMMUNICATIONS

**Carole Erdelyon**

Directrice

**Nathalie Chassé**

Secrétaire de direction

**Josée Chouinard**

Responsable –  
gestion des documents

**Valérie Mazile**

Coordonnatrice – *Journal de  
l'Ordre des dentistes du Québec*

**Félix Malboeuf**

Webmestre

DIRECTION DES  
JOURNÉES DENTAIRES

**D<sup>r</sup> Denis Forest**

Directeur

**D<sup>r</sup> Jonathan H. Lang**

Directeur adjoint

**Marie Tétreault**

Adjointe administrative

**Eveline Matifat**

Secrétaire

**Janet Raimondo**

Secrétaire

**ORDRE DES DENTISTES DU QUÉBEC**

# ÉTATS FINANCIERS

au 31 mars 2013

32 **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

**ÉTATS FINANCIERS**

33 Revenus et dépenses

24 Évolution de l'actif net

35 Flux de trésorerie

36 Bilan

37 **NOTES COMPLÉMENTAIRES**

44 **ANNEXES**

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au président et aux membres de  
l'Ordre des dentistes du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme Ordre des dentistes du Québec, qui comprennent le bilan au 31 mars 2013 et les états des revenus et dépenses, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme Ordre des dentistes du Québec au 31 mars 2013 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Informations comparatives

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 4 des états financiers, qui indique que l'organisme Ordre des dentistes du Québec a adopté les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif le 1<sup>er</sup> avril 2012 et que sa date de transition était le 1<sup>er</sup> avril 2011. Ces normes ont été appliquées rétrospectivement par la direction aux informations comparatives contenues dans ces états financiers, y compris les bilans au 31 mars 2012 et au 1<sup>er</sup> avril 2011 et les états des revenus et dépenses, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2012 ainsi que les informations connexes. Nous n'avons pas pour mission de faire rapport sur les informations comparatives retraitées, de sorte qu'elles n'ont pas été auditées.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*<sup>1</sup>

Montréal  
Le 26 avril 2013

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A111208

**REVENUS ET DÉPENSES**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

	BUDGET INITIAL \$	2013-03-31 \$	2012-03-31 \$
<b>Revenus</b>			
Revenus généraux	6 902 560	<b>6 806 074</b>	5 823 050
Admission à l'exercice et au tableau	219 250	<b>228 455</b>	202 224
Greffes	75 000	<b>84 063</b>	126 325
Pratique illégale	1 000	<b>821</b>	866
Affaires publiques et communications	285 000	<b>313 113</b>	303 412
Journées dentaires internationales du Québec	2 425 000	<b>2 342 280</b>	2 384 748
	9 907 810	<b>9 774 806</b>	8 840 625
<b>Dépenses</b>			
Inspection professionnelle	959 971	<b>772 003</b>	903 766
Formation continue	169 749	<b>154 501</b>	157 492
Admission à l'exercice et au tableau	545 579	<b>504 666</b>	500 634
Syndic	1 705 538	<b>1 578 150</b>	1 349 308
Greffes	394 914	<b>398 354</b>	296 886
Pratique illégale	65 000	<b>13 322</b>	30 974
Affaires publiques et communications	2 073 228	<b>1 976 893</b>	979 351
Finances et administration	957 221	<b>934 780</b>	897 557
Direction générale	1 438 576	<b>1 403 502</b>	1 253 900
Contributions et subventions	160 742	<b>159 694</b>	156 073
Journées dentaires internationales du Québec	1 989 129	<b>1 964 758</b>	1 829 844
	10 459 647	<b>9 860 623</b>	8 355 785
<b>Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses</b>	(551 837)	<b>(85 817)</b>	484 840

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers  
et les notes 5 et 8 fournissent d'autres informations sur les revenus et dépenses.

**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

	<b>2013-03-31</b>				Total \$
	Réserve générale (a) \$	Réserve pour projets ponctuels autorisés par le conseil d'administration (b) \$	Actif net		
			Investi en immobilisations \$	Non affecté \$	
<b>Solde au début</b>					
Solde déjà établi	<b>750 000</b>	<b>333 815</b>	<b>189 492</b>	<b>3 805 185</b>	<b>5 078 492</b>
Incidence de la transition (note 4)				<b>(341 613)</b>	<b>(341 613)</b>
Solde redressé	<b>750 000</b>	<b>333 815</b>	<b>189 492</b>	<b>3 463 572</b>	<b>4 736 879</b>
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses			<b>(121 315)</b>	<b>35 498</b>	<b>(85 817)</b>
Investissement en immobilisations			<b>101 173</b>	<b>(101 173)</b>	
<b>Solde à la fin</b>	<b>750 000</b>	<b>333 815</b>	<b>169 350</b>	<b>3 397 897</b>	<b>4 651 062</b>

	2012-03-31				Total \$
	Réserve générale (a) \$	Réserve pour projets ponctuels autorisés par le conseil d'administration (b) \$	Actif net		
			Investi en immobilisations \$	Non affecté \$	
<b>Solde au début</b>					
Solde déjà établi	750 000	400 000	217 843	3 039 339	4 407 182
Incidence de la transition (note 4)				(155 143)	(155 143)
Solde redressé	750 000	400 000	217 843	2 884 196	4 252 039
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses			(100 466)	585 306	484 840
Investissement en immobilisations			72 115	(72 115)	
Virement (c)		(66 185)		66 185	
<b>Solde à la fin</b>	<b>750 000</b>	<b>333 815</b>	<b>189 492</b>	<b>3 463 572</b>	<b>4 736 879</b>

(a) Correspond à la résolution du Bureau adoptée en novembre 2002.

(b) Correspond à la résolution du Bureau adoptée en mars 2008.

(c) Au cours de l'exercice 2012, le conseil d'administration a décidé, par résolution, que les dépenses relatives à la journée d'étude dans le dossier de la modernisation des pratiques professionnelles dans le domaine de la santé buccodentaire seraient puisées à même cette réserve.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**FLUX DE TRÉSORERIE**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

	<b>2013-03-31</b>	2012-03-31
	<b>\$</b>	\$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	<b>(85 817)</b>	484 840
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>121 315</b>	100 466
Revenus de placements capitalisés aux coupons d'obligations	<b>(193 998)</b>	(193 348)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	<b>244 222</b>	23 331
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<b>85 722</b>	415 289
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisitions de coupons d'obligations	<b>(454 999)</b>	(471 242)
Échéance de coupons d'obligations	<b>454 999</b>	471 242
Immobilisations corporelles	<b>(101 173)</b>	(72 115)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<b>(101 173)</b>	(72 115)
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>(15 451)</b>	343 174
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<b>2 972 765</b>	2 629 591
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<b>2 957 314</b>	2 972 765
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>		
Encaisse	<b>301 860</b>	466 293
Fonds communs de liquidités	<b>2 655 454</b>	2 506 472
	<b>2 957 314</b>	2 972 765

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**BILAN**

au 31 mars 2013

	<b>2013-03-31</b>	2012-03-31	2011-04-01
	\$	\$	\$
<b>Actif</b>			
Actif à court terme			
Encaisse	<b>301 860</b>	466 293	412 167
Fonds communs de liquidités	<b>2 655 454</b>	2 506 472	2 217 424
Comptes clients et autres créances	<b>311 213</b>	418 217	399 368
Frais payés d'avance (note 6)	<b>676 672</b>	670 116	604 108
	<b>3 945 199</b>	4 061 098	3 633 067
Coupons d'obligations (note 7)	<b>4 585 858</b>	4 391 860	4 198 512
Immobilisations corporelles (note 8)	<b>169 350</b>	189 492	217 843
	<b>8 700 407</b>	8 642 450	8 049 422
<b>Passif</b>			
Passif à court terme			
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 9)	<b>718 487</b>	764 689	711 318
Revenus reportés (note 10)	<b>3 330 858</b>	3 140 882	3 086 065
	<b>4 049 345</b>	3 905 571	3 797 383
<b>Actif net</b>			
Réserve générale	<b>750 000</b>	750 000	750 000
Réserve pour projets ponctuels autorisés par le conseil d'administration	<b>333 815</b>	333 815	400 000
Investi en immobilisations	<b>169 350</b>	189 492	217 843
Non affecté	<b>3 397 897</b>	3 463 572	2 884 196
	<b>4 651 062</b>	4 736 879	4 252 039
	<b>8 700 407</b>	8 642 450	8 049 422

Pour le conseil d'administration,

Administrateur

Administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2013

### 1 STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'Ordre, constitué en vertu de la Loi sur les dentistes, chapitre D-3 des lois du Québec, a pour principale mission d'assurer la protection du public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres. L'Ordre est régi par le Code des professions du Québec et est enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu comme un organisme sans but lucratif.

### 2 BUDGET

Les montants présentés à l'état des revenus et dépenses dans la colonne Budget initial sont fournis à titre d'information seulement et sont non audités. Ce budget a été approuvé par le conseil d'administration le 17 mars 2012.

### 3 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### Base de présentation

Les états financiers de l'Ordre sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'Ordre doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Ordre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

#### Actifs et passifs financiers

##### *Évaluation initiale*

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'Ordre sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

##### *Évaluation ultérieure*

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'Ordre sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'Ordre détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des revenus et dépenses à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée à l'état des revenus et dépenses au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

### 3 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Constatation des revenus

Les principaux revenus de l'Ordre sont les suivants :

- Contributions des membres :  
Les contributions des membres, qui sont fixées annuellement par l'assemblée générale annuelle, sont constatées au prorata dans l'exercice auquel elles se rapportent;
- *Journal de l'Ordre des dentistes du Québec* (ci-après le « *Journal de l'Ordre* ») :  
Les revenus provenant du *Journal de l'Ordre* sont constatés respectivement au moment de la publication du journal;
- Journées dentaires internationales du Québec (JDIQ) :  
Les revenus provenant des JDIQ sont constatés à la date de présentation des JDIQ. Les transactions relatives aux JDIQ de mai 2012 sont comptabilisées à l'état des revenus et dépenses de l'exercice. Les transactions relatives aux JDIQ de mai 2013 sont reportées à l'exercice subséquent à titre de frais payés d'avance ou de revenus reportés.

En ce qui concerne les revenus susmentionnés, ils sont comptabilisés lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré;

- Revenus de placements :  
Les revenus de placements représentent des revenus d'intérêts. Ils sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice et sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif;
- Dons reçus sous forme de services :  
Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas comptabilisés aux états financiers.

#### Ventilation des dépenses

Les dépenses directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les coûts indirects sont attribués, en fonction d'une clé de répartition selon l'utilisation, aux activités suivantes : inspection professionnelle, formation continue, admission à l'exercice et au tableau, syndic, greffes, affaires publiques et communications, finances et administration, direction générale et JDIQ. Les coûts indirects sont ventilés selon les clés de répartition suivantes :

- Dépenses liées à la formation du personnel, aux assurances, aux abonnements, aux services informatiques, aux fournitures de bureau, au téléphone, au service de cafétéria et à l'amortissement des immobilisations corporelles – selon le nombre d'employés affectés;
- Dépenses liées aux charges locatives et taxes municipales – selon la superficie utilisée;
- Dépenses liées aux imprimés, aux envois postaux et à la traduction – selon les taux d'utilisation des activités.

#### Dépenses de loyer

L'Ordre constate les dépenses de loyer selon la méthode de l'amortissement linéaire selon laquelle le montant total des charges de loyer est réparti également sur la durée du bail, créant ainsi une portion de loyer à payer.

### 3 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

	Taux
Équipement informatique	25 %
Mobilier et équipement de bureau	10 %
Améliorations locatives	10 %, 25 % et 33 %

#### Entité contrôlée

L'Ordre nomme les membres du conseil d'administration du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec (ci-après le « Fonds ») et fixe le montant global des rémunérations qui peuvent être versées aux administrateurs pour une période déterminée. Sur recommandation des membres du conseil d'administration du Fonds, l'Ordre établit notamment la somme nécessaire pour régler le coût du fonctionnement du Fonds et fixe la répartition de la somme prévue entre les membres de l'Ordre, de même que la date et le lieu de paiement de cette somme, le tout selon les conditions et modalités qu'il détermine. Le Fonds est considéré comme une entité sans but lucratif distincte du point de vue fiscal. Ses bénéfices et avantages étant réservés aux membres qui y participent, le Fonds n'est pas compris dans les états financiers de l'Ordre, mais des renseignements financiers sommaires sont présentés à la note 11.

#### Fondation de l'Ordre des dentistes du Québec

L'Ordre exerce une influence notable sur la Fondation de l'Ordre des dentistes du Québec en vertu de sa capacité d'avoir un certain nombre de représentants au conseil d'administration. La Fondation de l'Ordre des dentistes du Québec a été créée afin de promouvoir les bienfaits d'une bonne santé buccodentaire auprès des Québécois, d'éduquer la population relativement aux mesures de prévention des maladies buccodentaires, de soutenir les projets de recherche portant sur la santé buccodentaire et de promouvoir l'intérêt et l'avancement de la médecine dentaire en octroyant des bourses d'excellence ou des subventions.

La Fondation est constituée en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes et est un organisme de bienfaisance du point de vue fiscal. Actuellement, les sommes disponibles totalisent environ 554 500 \$.

### 4 APPLICATION INITIALE DES NORMES COMPTABLES CANADIENNES POUR LES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF

Les présents états financiers sont les premiers états financiers de l'Ordre établis selon les nouvelles Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (ci-après les « nouvelles normes comptables »). La date de transition aux nouvelles normes comptables est le 1<sup>er</sup> avril 2011.

Les méthodes comptables présentées à la note 3, découlant de l'application des nouvelles normes comptables, ont été utilisées pour la préparation des états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2013, des informations comparatives et du bilan d'ouverture à la date de transition.

#### Exemptions relatives à l'application initiale

Le chapitre 1501, « Application initiale des normes pour les organismes sans but lucratif », contient des exemptions à l'application rétrospective complète dont l'Ordre peut se prévaloir au moment de la transition. L'Ordre n'a appliqué aucune exemption facultative.

#### 4 APPLICATION INITIALE DES NORMES COMPTABLES CANADIENNES POUR LES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF (suite)

##### Incidence de la transition sur l'actif net au 1<sup>er</sup> avril 2011 et au 31 mars 2012

L'incidence de la transition aux nouvelles normes comptables sur l'actif net de l'Ordre à la date de transition, soit le 1<sup>er</sup> avril 2011, est relative uniquement au mode de comptabilisation des placements dans des coupons d'obligations et est de 155 143 \$. De plus, l'incidence pour l'exercice terminé le 31 mars 2012 est de 186 470 \$, pour un cumulatif de 341 613 \$.

##### Rapprochement de l'excédent des revenus par rapport aux dépenses au 31 mars 2012

L'excédent des revenus par rapport aux dépenses au 31 mars 2012 établi selon les nouvelles normes comptables correspond approximativement à celui établi selon le référentiel comptable antérieur (normes comptables prébasculément).

##### Élément de transition

- Placements en coupons d'obligations :

Antérieurement, les placements en coupons d'obligations étaient comptabilisés à la date de règlement et les revenus d'intérêts afférents (incluant les primes et les escomptes ainsi que les coûts de transaction) étaient calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. De plus, les placements en coupons d'obligations étant classés comme des actifs financiers disponibles à la vente, l'Ordre avait choisi de comptabiliser les coûts de transaction afférents à ces placements en augmentation de leur valeur comptable. Par ailleurs, les variations de la juste valeur relatives aux placements en obligations étaient comptabilisées à l'état de l'évolution de l'actif net jusqu'à ce qu'elles soient réalisées ou qu'une baisse de valeur des placements en obligations soit considérée comme durable.

Selon les nouvelles normes comptables, l'Ordre comptabilise les opérations de placement conformément aux normes comptables décrites à la note 3.

##### État des flux de trésorerie

Les normes comptables relatives aux flux de trésorerie contenues dans les nouvelles normes comptables sont semblables à celles contenues dans le référentiel comptable antérieur. Aucun ajustement important n'a été apporté à l'état des flux de trésorerie de l'Ordre.

#### 5 INFORMATIONS SUR LES REVENUS ET DÉPENSES

Les coûts indirects sont ventilés comme suit :

	<b>2013-03-31</b>	2012-03-31
	<b>\$</b>	\$
Inspection professionnelle	<b>134 635</b>	133 666
Formation continue	<b>36 585</b>	36 404
Admission à l'exercice et au tableau	<b>125 625</b>	124 088
Syndic	<b>234 349</b>	229 631
Greffes	<b>69 700</b>	68 772
Affaires publiques et communications	<b>133 050</b>	129 802
Finances et administration	<b>147 039</b>	142 927
Direction générale	<b>154 264</b>	151 913
Journées dentaires internationales du Québec	<b>129 155</b>	109 488
	<b>1 164 402</b>	1 126 691

##### Charges de retraite

L'Ordre contribue au régime enregistré d'épargne-retraite collectif des employés. Au cours de l'exercice, l'Ordre a versé 130 322 \$ à titre de contributions à ce régime (125 906 \$ en 2012).

## 6 FRAIS PAYÉS D'AVANCE

	<b>2013-03-31</b>	2012-03-31
	<b>\$</b>	\$
Taxes, entretien et assurances	<b>158 030</b>	69 996
Journées dentaires internationales du Québec	<b>518 642</b>	600 120
	<b>676 672</b>	670 116

## 7 COUPONS D'OBLIGATIONS ET REVENUS DE PLACEMENTS

Les taux d'intérêt à l'égard des coupons d'obligations varient de 3,11 % à 5,51 % (4,11 % à 5,51 % en 2012) et les échéances s'échelonnent de juillet 2013 à août 2022. Ces coupons sont garantis par la province de Québec.

Le taux de rendement moyen des obligations est de 4,2 % (4,5 % en 2012).

La juste valeur des coupons d'obligations est de 4 945 430 \$ au 31 mars 2013 (4 733 473 \$ au 31 mars 2012).

Les revenus de placements se répartissent comme suit :

	<b>2013-03-31</b>	2012-03-31
	<b>\$</b>	\$
Intérêts sur les fonds communs de liquidités	<b>51 460</b>	40 990
Intérêts sur les coupons d'obligations	<b>193 998</b>	193 348
	<b>245 458</b>	234 338

## 8 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<b>2013-03-31</b>		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Équipement informatique	<b>490 605</b>	<b>393 915</b>	<b>96 690</b>
Mobilier et équipement de bureau	<b>326 549</b>	<b>289 498</b>	<b>37 051</b>
Améliorations locatives	<b>120 941</b>	<b>85 332</b>	<b>35 609</b>
	<b>938 095</b>	<b>768 745</b>	<b>169 350</b>
			2012-03-31
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Équipement informatique	426 583	331 242	95 341
Mobilier et équipement de bureau	320 706	237 684	83 022
Améliorations locatives	89 633	78 504	11 129
	836 922	647 430	189 492

La dépense d'amortissement de l'exercice s'élève à 121 315 \$ (100 466 \$ en 2012).

**9 COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT**

	<b>2013-03-31</b>	2012-03-31
	<b>\$</b>	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	<b>342 531</b>	292 725
Salaires, vacances, retenues à la source et contributions	<b>304 680</b>	276 088
Sommes à remettre à l'État	<b>71 276</b>	195 876
	<b>718 487</b>	764 689

**10 REVENUS REPORTÉS**

	<b>2013-03-31</b>	2012-03-31
	<b>\$</b>	\$
Contributions des membres	<b>1 665 924</b>	1 300 710
Journées dentaires internationales du Québec	<b>1 664 934</b>	1 840 172
	<b>3 330 858</b>	3 140 882

**11 FONDS D'ASSURANCE-RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES DENTISTES DU QUÉBEC**

Voici des renseignements financiers provenant des états financiers audités du Fonds au 31 décembre 2012 :

	<b>2012</b>	2011
	<b>\$</b>	\$
Total de l'actif	<b>24 563 113</b>	24 439 981
Total du passif	<b>18 424 620</b>	18 594 149
Actif net	<b>6 138 493</b>	5 845 832
Revenus	<b>5 551 019</b>	5 355 344
Dépenses	<b>5 576 251</b>	5 724 337
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	<b>1 357 690</b>	2 581 286
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<b>(482 970)</b>	(1 480 575)

**Informations sur les opérations**

	<b>2013-03-31</b>	2012-03-31
	<b>\$</b>	\$
Frais de gestion (inclus dans les revenus généraux)	<b>263 538</b>	259 677
Comptes clients et autres créances	<b>71 647</b>	68 218

Ces opérations, effectuées dans le cours normal des activités, sont mesurées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties.

## 12 INSTRUMENTS FINANCIERS

### Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'Ordre est exposé sont détaillés ci-après.

#### *Risque de marché*

– Risque de taux d'intérêt :

Les coupons d'obligations portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'Ordre au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

De plus, les placements en fonds communs de liquidités exposent aussi indirectement l'Ordre au risque de taux d'intérêt.

Les autres actifs et passifs financiers de l'Ordre ne présentent aucun risque de taux d'intérêt étant donné qu'ils ne portent pas intérêt.

#### *Risque de liquidité*

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. Afin d'atteindre ses objectifs et d'acquitter ses obligations, l'Ordre établit des prévisions budgétaires et de trésorerie.

#### *Risque de crédit*

L'Ordre est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés au bilan. L'Ordre a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'Ordre.

Le risque de crédit relatif à l'encaisse et aux fonds communs de liquidités est considéré comme négligeable puisqu'ils sont détenus dans une institution financière reconnue dont la notation externe de crédit est de bonne qualité. Le risque de crédit relatif aux placements en coupons d'obligations est aussi considéré comme négligeable.

### Valeur comptable des actifs financiers par catégorie

Les actifs financiers de l'Ordre, totalisant 3 268 524 \$ (3 390 982 \$ au 31 mars 2012), ont tous été classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût après amortissement.

## 13 ENGAGEMENTS

L'Ordre s'est engagé, d'après des contrats de location échéant jusqu'en décembre 2023, à verser une somme de 3 240 258 \$ pour des locaux à bureaux. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 310 037 \$ en 2014 et à 279 315 \$ de 2015 à 2018.

L'Ordre s'est engagé à verser une somme de 75 000 \$ à la Fondation de l'Ordre des dentistes du Québec, à raison de 25 000 \$ annuellement pour les exercices 2012 à 2014. Une somme de 25 000 \$ a été comptabilisée à titre de dépense en 2012 et en 2013 et le solde de l'engagement est de 25 000 \$.

## 14 ÉVENTUALITÉ

L'Ordre fait présentement l'objet d'un litige pour un montant total de 400 000 \$. Il est impossible de déterminer le dénouement du litige. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard.

	BUDGET INITIAL \$	2013-03-31 \$	2012-03-31 \$
<b>Revenus</b>			
Revenus généraux			
Contributions des membres	6 401 700	<b>6 293 173</b>	5 300 268
Placements	236 860	<b>245 458</b>	234 338
Frais de gestion et sous-location	264 000	<b>267 443</b>	288 444
	6 902 560	<b>6 806 074</b>	5 823 050
Admission à l'exercice et au tableau			
Permis sur permis	5 000		1 000
Entente France/Québec	22 500	<b>25 500</b>	
Équivalence	10 000	<b>16 000</b>	13 000
Subvention fédérale			13 974
Exercice en société	155 000	<b>159 700</b>	153 800
Visites d'agrément	8 000	<b>6 000</b>	
Certificat de spécialité	7 000	<b>9 600</b>	8 300
Lettre de « Bonne conduite »	4 750	<b>5 750</b>	6 060
Liste des membres	7 000	<b>5 905</b>	6 090
	219 250	<b>228 455</b>	202 224
Greffes			
Amendes et frais	75 000	<b>84 063</b>	126 325
Pratique illégale			
Amendes	1 000	<b>821</b>	866
Affaires publiques et communications			
<i>Journal de l'Ordre</i>	285 000	<b>313 113</b>	303 412
Journées dentaires internationales du Québec			
Inscriptions			
Dentistes	45 000	<b>46 778</b>	43 995
Personnel auxiliaire	455 000	<b>428 990</b>	451 847
Cours réservés	575 000	<b>460 935</b>	570 798
Exposants	1 300 000	<b>1 348 762</b>	1 266 408
Commandites	50 000	<b>56 815</b>	51 700
	2 425 000	<b>2 342 280</b>	2 384 748

	BUDGET INITIAL \$	2013-03-31 \$	2012-03-31 \$
<b>Dépenses</b>			
Inspection professionnelle			
Salaires et charges sociales	274 500	<b>243 757</b>	293 793
Salaires des inspecteurs	320 185	<b>263 017</b>	287 536
Frais de déplacement des inspecteurs	39 500	<b>28 692</b>	26 765
Honoraires – enquêtes de compétence	104 250	<b>39 005</b>	93 499
Frais de déplacement – enquêtes de compétence	3 240	<b>870</b>	3 002
Comité d'inspection professionnelle	58 225	<b>45 848</b>	50 283
Formation des inspecteurs	16 500	<b>16 179</b>	15 222
Quote-part des frais généraux	143 571	<b>134 635</b>	133 666
	<u>959 971</u>	<u><b>772 003</b></u>	<u>903 766</u>
Formation continue			
Salaires et charges sociales	37 175	<b>34 023</b>	38 466
Conférenciers	82 500	<b>80 127</b>	74 576
Comité de formation	11 525	<b>3 766</b>	8 046
Quote-part des frais généraux	38 549	<b>36 585</b>	36 404
	<u>169 749</u>	<u><b>154 501</b></u>	<u>157 492</u>
Admission à l'exercice et au tableau			
Salaires et charges sociales	342 275	<b>318 694</b>	333 407
Examen pour le permis	5 500	<b>3 840</b>	5 416
Épreuves d'équivalence	7 000	<b>5 119</b>	3 194
Représentation – examen des spécialistes	5 000	<b>3 650</b>	3 562
Élaboration d'un stage de familiarisation – Entente France/Québec	5 000		
Comité d'admission	7 000	<b>7 000</b>	7 000
Comité d'examens et d'agrément dentaires	7 900	<b>13 616</b>	6 107
Visites d'agrément	16 850	<b>11 512</b>	
Cérémonies d'assermentation	16 000	<b>15 610</b>	17 860
Quote-part des frais généraux	133 054	<b>125 625</b>	124 088
	<u>545 579</u>	<u><b>504 666</b></u>	<u>500 634</u>
Syndic			
Salaires et charges sociales	986 325	<b>871 361</b>	761 542
Honoraires professionnels	350 000	<b>375 840</b>	255 665
Experts et témoins	120 000	<b>96 600</b>	102 470
Quote-part des frais généraux	249 213	<b>234 349</b>	229 631
	<u>1 705 538</u>	<u><b>1 578 150</b></u>	<u>1 349 308</u>

	BUDGET INITIAL \$	2013-03-31 \$	2012-03-31 \$
<b>Dépenses (suite)</b>			
Greffes			
Salaires et charges sociales	112 275	<b>109 299</b>	100 271
Conseil de discipline	158 000	<b>170 236</b>	73 159
Frais de sténographe et signification	25 000	<b>16 818</b>	20 979
Conseil de conciliation et arbitrage	2 000		1 364
Comité de révision	25 000	<b>32 301</b>	32 341
Quote-part des frais généraux	72 639	<b>69 700</b>	68 772
	394 914	<b>398 354</b>	296 886
Pratique illégale			
Honoraires professionnels	50 000	<b>12 684</b>	30 332
Enquêtes	15 000	<b>638</b>	642
	65 000	<b>13 322</b>	30 974
Affaires publiques et communications			
Salaires et charges sociales	460 500	<b>446 457</b>	427 258
Communications avec le public	210 000	<b>203 481</b>	152 353
Campagne de publicité	1 000 000	<b>976 606</b>	
Stand – Journées dentaires internationales du Québec	12 000	<b>10 393</b>	6 663
<i>Journal de l'Ordre</i>	105 000	<b>95 533</b>	90 452
Rédacteurs spéciaux	5 000		
Relations de presse	25 000	<b>13 017</b>	8 004
Publications	16 000	<b>14 868</b>	14 926
Affaires internes et externes	100 000	<b>83 488</b>	149 893
Quote-part des frais généraux	139 728	<b>133 050</b>	129 802
	2 073 228	<b>1 976 893</b>	979 351
Finances et administration			
Salaires et charges sociales	654 600	<b>617 559</b>	615 574
Honoraires professionnels	18 000	<b>17 917</b>	17 782
Comité de vérification	24 300	<b>21 428</b>	21 387
Frais bancaires et de cartes de crédit	105 000	<b>130 837</b>	99 887
Quote-part des frais généraux	155 321	<b>147 039</b>	142 927
	957 221	<b>934 780</b>	897 557

	BUDGET INITIAL \$	2013-03-31 \$	2012-03-31 \$
<b>Dépenses (suite)</b>			
Direction générale			
Salaires et charges sociales	655 430	<b>634 079</b>	587 666
Conseil d'administration, comité exécutif et groupe de travail	269 930	<b>309 698</b>	242 537
Comité des jeunes membres de l'Ordre	18 870	<b>17 210</b>	7 806
Comité d'éthique et de déontologie	44 725	<b>29 358</b>	31 710
Honoraires professionnels	200 000	<b>192 106</b>	141 468
Élections	10 000	<b>2 028</b>	23 351
Frais de déplacement	20 000	<b>17 027</b>	11 753
Relations publiques	55 000	<b>45 529</b>	46 307
Dépenses de la présidence	10 000	<b>2 203</b>	9 389
Quote-part des frais généraux	154 621	<b>154 264</b>	151 913
	<u>1 438 576</u>	<u><b>1 403 502</b></u>	<u>1 253 900</u>
Contributions et subventions			
Conseil interprofessionnel du Québec	25 000	<b>23 953</b>	23 047
Commission d'agrément dentaire	89 592	<b>89 591</b>	86 761
Fédération canadienne des organismes de réglementation dentaire	21 150	<b>21 150</b>	21 265
Fondation de l'Ordre des dentistes du Québec	25 000	<b>25 000</b>	25 000
	<u>160 742</u>	<u><b>159 694</b></u>	<u>156 073</u>
Journées dentaires internationales du Québec			
Salaires et charges sociales	280 000	<b>281 875</b>	258 088
Planification et organisation	210 000	<b>184 421</b>	172 994
Festivités	68 000	<b>31 574</b>	67 868
Conférenciers – honoraires et frais	295 000	<b>541 384</b>	285 855
Conférenciers – autres dépenses	227 000	<b>124 579</b>	221 347
Inscriptions	85 000	<b>76 174</b>	80 821
Ressources matérielles	379 750	<b>345 902</b>	345 280
Aménagement des espaces	168 000	<b>140 020</b>	163 126
Imprimerie	110 000	<b>93 269</b>	98 372
Promotion	30 000	<b>16 405</b>	26 605
Quote-part des frais généraux	136 379	<b>129 155</b>	109 488
	<u>1 989 129</u>	<u><b>1 964 758</b></u>	<u>1 829 844</u>

	BUDGET INITIAL \$	2013-03-31 \$	2012-03-31 \$
<b>Frais généraux à répartir</b>			
Formation du personnel	25 000	<b>18 606</b>	17 388
Assurances	126 000	<b>104 950</b>	102 617
Abonnements	8 500	<b>7 658</b>	7 489
Services informatiques	4 000	<b>1 946</b>	1 429
Charges locatives et taxes municipales	715 200	<b>702 785</b>	685 276
Fournitures de bureau	35 000	<b>26 683</b>	28 904
Imprimerie	35 000	<b>22 506</b>	25 352
Poste et messagerie	117 000	<b>109 399</b>	116 618
Téléphone	28 000	<b>27 699</b>	24 348
Traduction	6 000	<b>5 878</b>	3 310
Service de cafétéria	15 000	<b>14 977</b>	13 494
Amortissement des immobilisations corporelles	108 375	<b>121 315</b>	100 466
	1 223 075	<b>1 164 402</b>	1 126 691
<b>Frais généraux par activité</b>			
Inspection professionnelle	143 571	<b>134 635</b>	133 666
Formation continue	38 549	<b>36 585</b>	36 404
Admission à l'exercice et au tableau	133 054	<b>125 625</b>	124 088
Syndic	249 213	<b>234 349</b>	229 631
Greffes	72 639	<b>69 700</b>	68 772
Affaires publiques et communications	139 728	<b>133 050</b>	129 802
Finances et administration	155 321	<b>147 039</b>	142 927
Direction générale	154 621	<b>154 264</b>	151 913
Journées dentaires internationales du Québec	136 379	<b>129 155</b>	109 488
	1 223 075	<b>1 164 402</b>	1 126 691

PRODUCTION

Direction des affaires publiques  
et des communications

CONCEPTION DE LA COUVERTURE

Über

INFOGRAPHIE

Bronx communications / Gestion l'Îlot

IMPRESSION

Imprimerie J.B. Deschamps

DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2013

Bibliothèque et Archives Canada, 2013

ISSN 1482-4213 (Imprimé, Ordre des dentistes du Québec)  
ISSN 2291-4528 (PDF, Ordre des dentistes du Québec)



625, boul. René-Lévesque Ouest  
15<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3B 1R2

TÉLÉPHONE  
514 875-8511 / 1 800 361-4887

TÉLÉCOPIEUR  
514 393-9248

**[www.odq.qc.ca](http://www.odq.qc.ca)**